



Le 24 juin : rien n'est joué, il est encore possible d'Agir avec la Cfdt pour une retraite juste et efficace !

Le projet de réforme gouvernemental est connu, il n'est ni responsable, ni juste :

- **L'âge légal de départ à la retraite** passerait progressivement de 60 à 62 ans d'ici 2018 (carrières complètes), et de 65 à 67 ans (carrière incomplète). Départ à 60 ans pour les travaux pénibles.
- **La durée de cotisation** serait allongée de 41 en 2012 (décision gouvernementale 2008) à 41 et 3 mois en 2013, et 41 et 6 mois en 2020.
- **Les carrières longues** resteront en activité deux ans au delà de la durée de cotisation
- **Le capital et les hauts revenus** sont très modestement mis à contribution (85 % de la réforme est financée par les salariés).
- **Le report de l'âge légal** fait reposer ces mesures sur les salariés qui ont commencé leur carrière très tôt (avant 20,5 ans), qui ont les plus bas salaires, et l'espérance de vie la plus courte à l'âge de la retraite, ainsi que sur ceux qui ont subi les emplois les plus précaires.
- **L'alignement des cotisations du public sur celles du privé**, ne prend en compte la structure des salaires (fixe, primes, etc.), va se traduire par une réduction des revenus et est préjudiciable aux basses catégories, l'harmonisation demande un réel débat qui permette de réduire les pénalités des salariés à carrières mixtes.

Cette réforme est injuste et inefficace doit être corrigée !

Face au projet gouvernemental, la CFDT est dorénavant en mesure de proposer une réforme des retraites juste et efficace.

La CFDT prône une réforme globale et ambitieuse, qui s'attaque aux injustices, renforce les possibilités de choix des salariés, équilibre le système à long terme et redonne confiance à toutes les générations, soit :

- **Le droit de partir en retraite à 60 ans !** Ce droit n'est pas négociable, pour des raisons de justice sociale et de liberté de choix du moment du départ en retraite.
- **Le maintien du dispositif de départ anticipé pour carrière longue !** Exigé et obtenu par la CFDT en 2003, il concerne les salariés ayant commencé à travailler jeunes.
- **La reconnaissance de la pénibilité !** Tout salarié exposé à des conditions de travail qui réduisent son espérance de vie doit bénéficier d'une réduction de durée de carrière.
- **Une meilleure prise en compte des carrières morcelées et de la précarité !** Il s'agit notamment des périodes de chômage, de maladie, de stage ou encore de RSA.
- **La révision des droits familiaux de retraite !** Ils doivent devenir plus redistributifs afin de bénéficier davantage aux foyers modestes et aux femmes.
- **Le renforcement des possibilités de choix !** La possibilité de partir en retraite à taux plein après une carrière complète, sans condition d'âge, doit devenir une réalité.
- **La contribution des revenus du capital au financement des solidarités doit être renforcée** pour consolider la prise en charge des éléments de redistribution du système, des effets du papy-boom, ainsi que des conséquences de la crise.
- **Les salariés qui ont été mobiles et ont changé de caisse de retraite ne doivent plus être pénalisés.** Une réflexion doit s'engager sur les éventuelles conditions d'unification des différents régimes.

C'est seulement si ces revendications étaient satisfaites que la CFDT accepterait que les gains d'espérance de vie soient partagés de manière équilibrée entre durée de cotisation supplémentaire pour ouvrir des droits à taux plein, et temps de retraite supplémentaire.

